



Vente immo a ton un bail ?

Par **Maciejasz sylvain**, le **03/10/2017** à **12:48**

Bonjour voilà 1 ans que je suis en location dans ma maison il y a 5 mois ma propriétaire m'a annoncé oralement quel Vend sa maison en a suivi des visites ect...

Aujourd'hui 5mois plus tard je lui annonce que je vais quitter son logement puisque elle veut le vendre...

Elle me demande alors les trois mois de préavis sous peine de ne pas me rendre ma caution ! or il me semble que dès lors que la maison a été mise en vente le préavis n'a plus lieux d'être si ?

Par **janus2fr**, le **03/10/2017** à **20:03**

Bonjour,

Ce n'est pas cela...

Avez-vous reçu un congé pour vente de la part du bailleur ?

Si non, vous devez respecter le préavis légal si vous, vous donnez congé.

Si oui, vous n'avez pas à respecter de préavis si vous partez dans la période de préavis du bailleur, soit dans les 6 mois précédents l'échéance du bail en location vide, ou les 3 mois en meublé.